

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	20.10.2022	Folio n°
	Délibération	2022-37	
	Nature	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

SEANCE N° 06 DU 20.10.2022

8 questions numérotées 2022-30 à 2022-37

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

DELIBERATION

ACCUEIL EN RESTAURATION DES ETUDIANTS DU CAMPUS CONNECTE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE API, LE CROUS, LE SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV ET FLERS AGGLO

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour la question n° 2022-25 présidée par Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusés : /

Absent : Julie BARENTON-GUILLAS, Jacques FORTIS et Gilles RABACHE (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2022-30 à 2022-37	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
14.10.2022	14 H 05	Lori HELLOCO	16 H 00	24.10.2022	

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	06	20.10.2022	N° d'ordre	N° délibération
				8	2022-37

OBJET	ACCUEIL EN RESTAURATION DES ETUDIANTS DU CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE API, LE CROUS, LE SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV ET FLERS AGGLO
--------------	---

SS/EA

Chers Collègues,

La formation à distance de l'enseignement supérieur peut être proposée à des étudiants par l'intermédiaire du Campus Connecté sur le site de Normand'Innov. Depuis 2011, une restauration collective est mise en place sur le site et est assurée par la société API restauration pour le personnel et les étudiants du site.

Afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur sur ce site et faciliter leur accès à la restauration, il vous est proposé que le syndicat mixte leur apporte une aide financière avec la signature d'une convention qu'il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place.

Cette convention est établie entre différentes parties qui participent financièrement à la restauration des étudiants. La société API, le CROUS de CAEN, le syndicat mixte de NORMAND'INNOV et FLERS AGGLO.

Cette dernière vise notamment à régler les modalités de versement de l'aide financière du Syndicat mixte. Elle se traduira par une participation versée par repas au restaurant inter entreprise API restauration, permettant ainsi de diminuer le coût d'accès dû par les étudiants.

La participation du Syndicat mixte est versée, sur présentation par la société API restauration, d'un état des repas pris par jour et de la liste nominative mentionnant le nom et le jour du passage au restaurant de l'étudiant. Cette participation s'élève à 1 euros TTC par étudiant et par repas effectivement pris au restaurant inter entreprise.

L'aide ne s'applique qu'aux périodes de formation. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature de la délibération, renouvelable par tacite reconduction.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le principe d'une aide pour la restauration aux élèves du Campus Connecté sur le site de Normand'Innov telle que définie ci-dessus et dans la convention jointe.
- 2 - AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention reprenant les éléments présentés ci-avant.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20221020-2022-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Publication : /

Yves GOASDOUE